

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1^{er} février 2017

2017 DFPE 19 : Crèche 117/121, rue de Ménilmontant (20^e) - Convention de gestion avec Paris Habitat et le CROUS.

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 janvier 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer, avec Paris Habitat et le CROUS, une convention relative à la répartition et à la facturation des charges et prestations afférentes à la crèche située 117, rue de Ménilmontant (20^e), incluse dans un ensemble immobilier appartenant à Paris Habitat et géré par le CROUS ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement, en date du 17 janvier 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Nawel OUMER, au nom de la 4^e commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer, avec Paris Habitat et le CROUS, une convention relative à la répartition et à la facturation des charges et prestations afférentes à la crèche située 117, rue de Ménilmontant (20^e), dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à l'article 614, rubrique 64, chapitre 11 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2017 et des exercices ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO

